

AGENDAS
ÉPHÉMÉRIDES
pour 1910
LIBRAIRIE DE
"Journal de Roubaix"
71, Grande-Rue, 71
ROUBAIX
33, rue Carnot, 33
TOURCOING

Journal de Roubaix

ENCRE ACME
pour bien écrire
EN VENTE
LIBRAIRIE DE
"Journal de Roubaix"
71, Grande-Rue, 71
ROUBAIX
33, rue Carnot, 33
TOURCOING

Cinquante-cinquième année. — N° 5

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

MERCREDI 5 JANVIER 1910

ABONNEMENTS & ANNONCES

LE NUMÉRO
5
Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS
SIX et HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléphone 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS
SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO
5
Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Abonnés-Étrangers, le Nord et les Départements (Tribunal de Commerce de Roubaix) 5 francs l'an, 16 francs en 3 ans. Les autres Départements et l'Étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 56, rue Feytaud.

CHUTE ET MORT DE L'AVIATEUR DELAGRANGE

La Mort tragique de M^{me} Gouin : les assassins arrêtés

Réformes dans la Marine

À la suite des critiques de ces dernières années, la Marine avait institué une commission chargée de préparer des réformes administratives. Utilisant le rapport de cette commission et l'expérience de l'administration militaire acquise par M. Chéron, le ministre de la marine et le sous-secrétaire d'Etat ont eu pour premier soin de mettre sur pied un décret sur ce sujet, décret fort important qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier. C'est donc chose faite. Et c'est dire la hâte mise à le rédiger puisqu'il n'a pu être publié qu'il y a quelques jours, et pour partie. Nous avons signalé l'apparition, à la date du 18 décembre, d'un premier texte ; il sera suivi de deux autres, visant : l'un, le statut de l'administration centrale ; l'autre, les traitements et effectifs qui s'y rapportent.

Le décret déjà paru concerne l'administration générale de la flotte. Il ne touche pas aux services techniques des arsenaux, révisés par le texte du 25 août 1909 sur l'autonomie des directions. Ce sont donc toujours les ingénieurs des divers ordres qui résident à l'administration des matières, travaux et personnels techniques, dont ils peuvent seuls juger en connaissance de cause. Mais il reste un matériel consommable : vivres, habillements, etc., et un personnel correspondant de gestion et d'exécution, qui n'est d'essence ni industrielle ni militaire. Le décret du 18 décembre en groupe les intérêts entre les mains d'une instance analogue à celle de l'armée de terre (il est à cet égard une imitation de la loi militaire de 1882). Là est sa grande innovation. C'est ce qui lui donne son caractère et constitue une réforme profonde.

Les services en question, après l'effacement de l'ancien commissariat de la marine, autrefois omnipotent, avaient été le lot de la direction de la flotte armée. C'est aux officiers de marine qu'en revenait la charge. Le décret recentre les en débarrassant. Il leur laisse seulement le personnel vraiment militaire et le souci des choses militaires. Pour achever cette libération, on leur enlève encore le soin oiseux des hôpitaux et services de santé, rattachés, comme on sait, à une nouvelle direction, autonome elle aussi, comme celle de l'intendance. Tout cela n'est qu'une application très logique du principe même qui a présidé à la création d'un sous-secrétariat d'Etat. Celui-ci avait eu pour but de laisser au ministre toute liberté de se consacrer aux questions les plus importantes, celles qui touchent le commandement et la préparation militaire ; elle lui donnait, sous sa haute inspiration, un auxiliaire destiné à le suppléer pour les questions administratives, non seulement dans les ports et à Paris, mais dans les forces navales elles-mêmes. C'est un semblable division du travail qui vient, par le décret du 18 octobre, de s'introduire dans les rouages administratifs, et la modification est aussi importante que justifiée.

Elle rend un rôle défini au corps de commissariat, qui, après avoir été jadis mêlé à tout, et peut-être trop longtemps imposé aux directions techniques, avait fini par avoir plus pour ainsi dire de dominion propre. Mais cette nouvelle situation, si elle répare une injuste défiance et utilise des forces naguère mal employées, va imposer au commissariat de la marine des devoirs plus étendus pour lesquels il importe de l'armer. Les dispositions récentes rendent nécessaire une refonte de l'instruction qui lui est donnée. Ses connaissances juridiques sont précieuses ; il faut qu'il les garde. Mais il peut élargir ses études économiques et pratiques, et soit par le moyen d'une école d'application, soit de toute autre manière, pénétrer jusqu'aux bases technologiques ou commerciales sur lesquelles doivent reposer les marchés des mûles et une matière consommées par la marine hors de ses ateliers. Cette conclusion naturelle du décret n'en a pas encore été tirée, mais on ne saurait tarder à y porter attention. Il y a des intérêts publics à défendre avec intelligence et compétence, intérêts dont personne encore n'avait reçu la gestion dans des conditions suffisantes, et qui seront bien placés entre les mains de l'intendance navale. Mais du moins faut-il que cette dernière soit organisée en conséquence. Le décret qui l'institue, s'il est complété par les mesures appropriées, aura fait œuvre utile, et contribuera au relèvement de la marine.

ENCORE UNE VICTIME DE L'AVIATION
Delagrangé, pilote d'un monoplane Blériot, s'est tué à la Croix-d'Hins, près Bordeaux
L'AVIATEUR A FAIT UNE CHUTE DE 20 MÈTRES LA MORT A ÉTÉ INSTANTANÉE
Delagrangé, dont il y a quelques jours seulement nous enregistrons ici même son beau vol de 200 kilomètres à Port-Aviation ; Delagrangé, qui avait été l'un des pionniers de l'aéronautique ; Delagrangé, qui au cours de l'année 1908 avait successivement accompli les premiers vols de longue durée en France, en Italie ; Delagrangé, qui s'était entièrement consacré à la solution du problème du plus court que l'air ; Delagrangé n'est plus. Victime d'un accident stupide, il a trouvé la mort à Croix-d'Hins, où il se livrait à des expériences avec un monoplane Blériot. Voici les détails qui nous sont parvenus sur sa mort tragique :

Choses et Autres

Un mot attribué à M. Lépine, préfet de police, à propos du repos hebdomadaire pour les agents : — Moi, je ne demandais pas mieux ; mais... que messieurs les malheureux commencent !

— Une galerie où l'on fait des travaux de terrassement, place Eglise, a été inondée.
— Quelle est la cause ?
— Conséquence d'une mauvaise conduite.

La vanité fait faire autant de bassesses que l'intérêt. (Droctoa).

INFORMATIONS

M. Clémenceau au Brésil
Paris, 4 janvier. — Le « Figaro » croit savoir que M. Clémenceau a l'intention de faire, l'été prochain, un voyage au Brésil et dans la République Argentine, où il ferait des conférences sur le socialisme.

Gamlet du roi condamné
Paris, 4 janvier. — M. Pierre Dumolin, gamlet du roi, a été condamné par la neuvième chambre correctionnelle, à trois mois de prison pour violences envers un agent, devant l'immeuble de l'Action française.

Les élections anglaises
Londres, 4 janvier. — Les élections parlementaires commenceront le 15 janvier. Quarante-sept auront lieu en province et onze à Londres, ce jour-là.

Nos marins en Malaisie
Sébastia, 4 janvier. — L'escadre de l'amiral Pivet est arrivée ici, dans la matinée.

Crise ministérielle conjurée au Chili
Santiago, 4 janvier. — La crise ministérielle est terminée, le ministère actuel a retiré sa démission.

Le nouveau Cabinet hongrois

Budapest, 4 janvier. — L'audience de M. Lukacs, aujourd'hui, a duré une heure un quart. L'angeur-roi a accepté toutes ses propositions et s'est chargé de former le nouveau ministère. Le cabinet Lukacs se présentera devant la Chambre à la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine.

Mort subite d'un millionnaire américain
New-York, 4 janvier. — On annonce de San Francisco, la mort subite du millionnaire Ogden Mills, beau-père de l'ambassadeur des États-Unis à Londres.

AU QUARTIER LATIN

Incidents au cours de M. Lyon-Caen
Paris, 24 janvier. — Ce matin, lorsque M. Lyon-Caen, doyen de la Faculté de droit, entra dans l'amphithéâtre pour faire son cours, il fut salué par quelques cris et sifflets ; le doyen attendit que ce commencement de manifestation eût pris fin. Le calme ayant été rétabli, le professeur commença alors son cours, lequel ne fut plus troublé.

LE TRAFIC DES GRACES

Marix-Crenier et Cie en appel
Paris, 4 janvier. — A la chambre des appels correctionnels, M. l'avocat général Peyssonnie prononce contre Marix et Crenier, un énergique et humoristique réquisitoire contre ce capitaine tenancier de petits chevaux et cet agent d'affaires suspects.

Il a demandé la condamnation des deux prévenus, Arrêt à huitaine.

Un autre accident à Châlons

Une aviatrice se jette contre les arbres et fait une chute
Elle n'est que légèrement blessée
Châlons-sur-Marne, 4 janvier. — Cet après-midi, au camp de Châlons, Mme Delaroché, la première femme aviatrice, qui pilotait un biplan Voisin, a été victime d'un accident. Mme Delaroché avait pris son vol à trois heures et demie dans d'excellentes conditions et par un vent très faible. Elle avait fait un premier tour de piste, volant à quatre ou cinq mètres de hauteur, dans des conditions parfaites, lorsqu'à deuxième tour, ayant pris un virage trop à large et n'ayant pu monter assez haut, elle est allée s'échouer dans les peupliers qui bordent la route.

LE SCÉNARIO DE "CHANTECLER"

Un journal italien publie une analyse des extraits de la pièce de Rostand
L'auteur de l'indiscret
Paris, 4 janvier. — Le journal le Secolo, de Milan, a publié dans son numéro d'hier, une analyse de Chantecler, la pièce d'Edmond Rostand qui va être représentée le 30 janvier sur la scène de la Porte-Saint-Martin, et a reproduit l'Hymne à la nuit, une dizaine de strophes du poème.

Les journaux de Paris, l'Eclair et le Paris-Journal donnent ce matin cette analyse et ces extraits.

On sait que l'illustration a acquis récemment le droit de publier la pièce.

M. Baschet, directeur de l'illustration, a fait à ce propos les déclarations suivantes :

Nous poursuivons.

Avec le commissaire de police du quartier, je viens de parcourir les grands boulevards, m'arrêtant de kiosque de journaux à kiosque, et les commissaires et les propriétaires du Secolo, de l'Eclair et du Paris-Journal.

Nous allons tenter à ces journaux un procès en contrefaçon, ayant acquis le droit de publier la pièce de Chantecler en toute priorité.

Vous comprendrez que nous sommes obligés à cette procédure de défense. M. Edmond Rostand, par le contrat que nous avons signé avec lui, nous a chargés de la défense de ses droits, et tout le monde sait que nous jalons à empêcher les indiscretions. Il s'agirait tant de donner, le jour de la répétition générale, une œuvre qui ne fût connue de personne. Il va être très contraire de l'indiscret qui a été commise.

Voici, sur les auteurs présumés de cette indiscretion, les renseignements que nous avons recueillis d'autre part.

Il y a quelques semaines, un de nos confrères de Londres avisait le directeur de l'illustration qu'un individu, de nationalité allemande, habitant Neuilly-sur-Seine, lui avait adressé une lettre où il disait en substance ceci : « Grâce à l'indiscret d'un artiste engagé pour le Chantecler, et qui a été ensuite remercié, j'ai pu me procurer une analyse de cette pièce, ainsi que des fragments intéressants du texte. Je tiens ces fragments et l'analyse à votre disposition, en échange d'un mandat télégraphique de 600 francs. Répondez simplement : Oui. »

M. Baschet communiqua la lettre du journaliste anglais à M. Edmond Rostand, qui se montra très ému de cette communication. On s'inquiéta, on fit des recherches. M. Lépine et M. Hamard furent prévenus. On demanda des explications à l'Allemand de Neuilly. Il répondit qu'il n'avait, en réalité, que des explications vagues sur Chantecler. Il récita quelques vers ; c'étaient des vers de M. de Manneville. Voulez-vous que nous vous en indiquions ? C'est possible. Finalement, on le laissa tranquille.

Or, parmi les extraits qu'il avait désignés dans sa lettre au journaliste anglais, figurait précisément l'Hymne à la nuit qui vient de publier le Secolo.

Ce qu'avait dit l'Allemand d'un acteur comédien était exact. Cet acteur, muni d'une forte bonne mémoire, avait compris ça et là quelques indiscretions. Un soir, M. Rostand finit d'entendre la dernière surprise, dans un cabinet de Montmartre de s'entendre réciter un extrait du poème de son père : « l'Hymne au soleil », de Chantecler ?

Ces M. Edmond Rostand, on est stupéfait et désolé de la publication du Secolo.

On a fait à ce sujet les déclarations suivantes :

Il y a dans cette publication deux choses.

1^o Il y a un certain nombre de vers tronqués mais volés et cela constitue un acte de contrefaçon à l'égard duquel M. Baschet, qui a acquis le droit de reproduction de Chantecler est en train d'agir.

2^o Il y a une analyse mensongère, un plan forgé de toutes pièces et d'une si stupéfiante imbecillité qu'il constitue un acte de faux-fama.

On a le droit de l'œuvre et une secourerie à l'égard de l'agence à qui ces renseignements ont été fournis.

Du reste la première représentation fera justice de ces mensonges.

A cette demande, si parmi les citations faites, quelques-unes étaient exactes, il a été répondu que l'on ne voulait pas authentifier une indiscretion en faisant le départ d'une œuvre qui est et entre ce qui ne l'est pas.

Le Drame du Train 826

LE MYSTÈRE ÉCLAIRCÉ

M^{me} GOUIN A ÉTÉ ASSASSINÉE PAR DEUX SOLDATS DU 31^e DE LIGNE NOMMÉS GABRY ET MICHEL

Les assassins, arrêtés, ont avoué leur crime. — Ils ont tué M^{me} Gouin pour lui voler ses bijoux. — Les circonstances de l'arrestation. — La lettre révélatrice. — Une confrontation mouvementée. — Les aveux

Paris, 4 janvier. — Le mystère qui planait sur la mort de Mme Gouin est éclairci. Les assassins sont deux soldats du 31^e d'infanterie à Melun, qui ont tué la victime pour s'emparer de ses bijoux.

Ils ont été arrêtés et ont passé des aveux complets.

Voici à la suite de quelles circonstances :

La lettre révélatrice

L'ALIBI DU SOLDAT GRABY, SOUPÇONNÉ D'ÊTRE L'AUTEUR DU CRIME ÉTAIT FAUX

L'un des fils de la victime, M. Edouard Gouin, avait reçu lundi deux lettres d'un voyageur du train 826 qui lui donnait son nom et son adresse. Dans ces lettres, ce voyageur, un tout jeune homme, s'excusait de ne pas avoir encore fait connaître ce qu'il avait sur le drame. Il mettait son silence sur le compte d'une excessive timidité.

Pressé par ses parents d'éclaircir la justice, il se décida à écrire. Avant de faire part de cette correspondance au parquet ou au juge d'instruction, M. Gouin se rendit au domicile de ce jeune homme. Il est, avec lui, un long entretien.

Ancien soldat au 31^e régiment d'infanterie, ce jeune homme connaît Graby. Il affirme que ce dernier a voyagé le 15 décembre dans le train 826. Cette révélation réduisit à néant l'alibi invoqué par le soldat. On se souvient, en effet, que Graby avait certifié avoir passé au « Café du Cadran Bleu », à Melun, une partie de l'après-midi du 15 décembre. Il avait même précisé le moment de son arrivée au café et celui de son départ ; c'était, avait-il dit, de cinq à sept heures qu'il avait passé son temps au « Cadran Bleu ».

Le témoignage du correspondant de M. Edouard Gouin faisait croquer cet alibi, cependant confirmé par le terrassier ami du jeune militaire.

Le jeune homme ajouta que s'il n'avait pas parlé plus tôt, c'était dans la crainte que son témoignage accusateur n'engagât la justice dans une erreur irréparable, mais qu'il était sûr de ne point se tromper et que le soin mis par Graby à fournir un alibi manifestement faux avait fini par faire taire ses scrupules.

M. Edouard Gouin, muni de renseignements si précis, se rendit alors au domicile de M. Albanet et lui raconta tout ce qu'il venait d'apprendre.

Tous deux allèrent de suite au palais de Justice, où, peu de temps après, venait le rejoindre M. Casabianca, substitut du procureur de la République. M. Edouard Gouin fit aux deux magistrats le récit de ce qu'il avait appris. Des ordres furent aussitôt donnés au service de la sûreté à l'effet de rechercher l'auteur des nouvelles révélations, mais il n'était pas rentré chez lui et ce n'est que ce matin qu'on put le rejoindre.

Le soldat Graby soupçonné

ON PERQUISITIONNE CHEZ SON PÈRE L'ENQUÊTE A MELUN

Devant le juge d'instruction le jeune homme confirma tout ce qu'il avait dit à M. Gouin. Après avoir reçu cette déposition, M. Albanet fit appeler M. Legrand, sous-chef de la Sûreté, et lui donna mandat de perquisitionner au domicile du soldat Graby, qui est actuellement en permission et habite chez son père, à Paris.

À six heures, M. Legrand et des inspecteurs de la Sûreté ont procédé à cette perquisition. Ils ont saisi l'uniforme que le militaire portait le 15 décembre dernier, ses vêtements de dessous, son linge et tous les objets qu'il pouvait avoir en sa possession le jour du crime.

Graby a assisté à cette perquisition et a été ensuite emmené à la Sûreté par M. Legrand.

D'autre part, informé du résultat de la déposition reçue par M. Albanet, M. Pailliet, chef de la première brigade mobile, a quitté Paris ce matin.

Ce magistrat s'est rendu, dès la première heure, à Melun, pour perquisitionner dans le paquetage d'un camarade du jeune soldat et qui accompagnait celui-ci le jour où Mme Gouin trouva la mort.

LA MATINEE DU JUGE

L'interrogatoire de Graby

Dès que M. Albanet se fut installé dans son cabinet, M. Legrand, sous-chef de la Sûreté, vint confier avec lui et lui rendit compte de la mission exécutée le matin. Puis, ce fut le tour du docteur Balthazard ; enfin celui de Graby.

L'interrogatoire du soldat s'est prolongé pendant près de trois heures. Quelles ont été les explications du jeune homme ? On l'ignore encore. Mais vers 11 heures et demie, le docteur Balthazard sortait de l'arrière-cabinet du juge, le visage souriant. Interrogé aussitôt, le médecin-légiste s'est absolument refusé à fournir aucun détail sur les déclarations de Georges Graby.

À midi et demi, celui-ci, encadré d'un inspecteur de la Sûreté et de M. Dol, inspecteur principal, sortait du cabinet de M. Albanet, en passant par la galerie de la Pré-



DELAGRANGE A BORD DE SON AÉROPLANE

consacré à la solution du problème du plus court que l'air ; Delagrangé n'est plus. Victime d'un accident stupide, il a trouvé la mort à Croix-d'Hins, où il se livrait à des expériences avec un monoplane Blériot. Voici les détails qui nous sont parvenus sur sa mort tragique :

L'ACCIDENT

Delagrangé fait une chute de 20 mètres au cours de laquelle il se fracture le crâne. — La mort a été instantanée.

Bordeaux, 4 janvier.

C'était aujourd'hui la deuxième journée du meeting de la Croix-d'Hins. Une foule nombreuse se pressait sur l'aérodrome pour assister aux essais de Delagrangé.

Vers 2 heures et demie, l'aviateur s'élevait dans les airs à bord d'un monoplane Blériot. Après trois tours de piste à une faible hauteur, il fut victime d'un effroyable accident. Alors qu'il prenait un virage en luttant contre un vent de 8 mètres à la seconde, l'aile gauche de son monoplane Blériot se brisa et l'autre s'affaissa tout à coup.

Le malheureux Delagrangé, pris dans son aérodrome, fut précipité sur le sol d'une hauteur d'environ 12 mètres.

Le malheureux se brisa trois côtes, la fractura gauche, la jambe gauche, et se fractura la base du crâne. La mort fut instantanée.

La nouvelle de la mort a produit une grande consternation dans Bordeaux.

Les circonstances de l'accident

À 2 heures 25, M. Delagrangé avait fait sortir du hangar, par ses quatre mécaniciens, son monoplane.

La mise au point était terminée à 2 h. 40 et le départ avait lieu à 2 heures 45. Mais un essai après 50 mètres de parcours, fut infructueux et l'appareil ramené au point de départ, s'envola une seconde fois magnifiquement.

Delagrangé monta à une hauteur de 30 mètres et prit aussitôt un virage à gauche sur toute l'étendue du terrain.

Tout à coup, au 3^e tour, alors qu'il venait de passer au-dessus du public et arrivait au-dessus du hangar de l'aviateur Mathis, un vent assez violent le prit à gauche.

On vit alors l'aile gauche se replier, puis l'aile droite s'échir racontant l'impression qu'elle se repliait également, et l'aéroplane tomba sur le côté de 20 mètres de hauteur, à une vitesse de 40 à 50 kilomètres à l'heure. L'appareil tomba d'abord sur la toiture du hangar puis à terre, Delagrangé fut jeté à la tête la première se tuant sur le coup.

La chute fut si rapide qu'il n'eut vraisemblablement pas le temps de se voir mourir.

Un visage ne porte qu'une ecchymose au-dessus de l'œil gauche, du sang a coulé par l'oreille droite.

Delagrangé n'est nullement défiguré.

Le corps sur lequel une couverture a été jetée repose sur un lit de paille dans un hangar, les quatre mécaniciens de l'aviateur sont auprès de lui.

Il est probable que le corps sera mis en bière à Croix-d'Hins même, et qu'il sera de là dirigé sur Paris.

Delagrangé est âgé de 35 ans. Il fut l'un des premiers à s'élever dans l'aviation.

Tout d'abord partisan du biplan, il mit à son actif de superbes performances.

Ces derniers temps, il avait fait l'acquisition d'un monoplane Blériot.

BULLETIN

4 janvier.

L'aviateur Delagrangé s'est tué au cours d'un essai effectué à Croix-d'Hins, près Bordeaux.

Les assassins de Mme Gouin sont connus et arrêtés. Ils ont passé des aveux. Ce sont deux soldats.

On annonce le prochain voyage de M. Clémenceau en Amérique du Sud.

Une condamnation capitale aura lieu jeudi à Valenciennes.